



# Guide pratique du salarié

---

- Le guide pratique du salarié est un outil mettant en valeur les avantages offerts par votre entreprise pour ses salariés et candidats à l'embauche



## Dans quel contexte mettre à disposition un guide pour vos salariés

---

- Recrutements,
- Développement d'une activité,
- Réorganisation humaine et stratégique de l'entreprise,
- Fusion,
- Développement à l'international,

Et pour toutes les entreprises qui souhaitent valoriser leur politique salariale et sociale auprès de leurs salariés.



## Les bénéfices pour l'entreprise

---

- Un gain de temps dans la communication des éléments administratifs,
- Une sécurité dans la diffusion d'informations,
- Un outil d'information exhaustif valorisant la politique salariale et sociale,
- Le renforcement de l'esprit d'appartenance à un groupe pour les salariés.

La possibilité d'avoir l'image d'une entreprise communicante et fédératrice.



## Les bénéfices pour le salarié

---

- La compréhension des pratiques et avantages offerts par la société,
- Une information complète et fiable,
- La valorisation de l'entreprise,
- Un gain de temps.



## Les compétences nécessaires pour l'élaboration du guide

---

- Sociales
- Juridiques
- Fiscales (personne physique, entreprise et groupe)
- Financières

Un outil souvent non réalisable en interne à un coût de marché.

⇒ Arcos regroupe toutes ces compétences pour analyser vos besoins et traduire des données parfois complexes en réponses claires et pratiques pour les salariés.



## Votre engagement dans l'élaboration du guide

---

- Les ressources à mettre en œuvre de votre part :
  - Une réunion interne pour définir les objectifs du guide, son contenu et lancer le projet,
  - L'envoi des informations à Arcos,
  - La validation éditoriale jusqu'à la finalisation du projet.



# Contenu du guide

---

- **Présentation institutionnelle de l'entreprise :**
  - Présentation de la société, organigramme et contacts, trombinoscope, quelques chiffres.
- **Règles de vie dans l'entreprise :**
  - Règlement intérieur, responsabilité civile et pénale, horaires de travail et visite médicale, résiliation du contrat de travail, congés, assurance maladie, mutuelle cadre et non cadre, retraite obligatoire cadre et non cadre, prévoyance obligatoire, représentation du personnel, Comité d'entreprise, délégués du personnel et syndicats.
- **Rémunération :**
  - Structure du package de rémunération, bonus individuels, exemple de bulletin de salaire cadre et non cadre, règles de split paiement, règles de fiscalité internationale, retraites complémentaires art.39, 81, 83.
- **Epargne salariale**
  - Principes de l'épargne salariale, accord d'intéressement, participation légale, PEE, PPESV, fonds disponibles au sein du PEE.
- **Système d'accès au capital :**
  - Actionnariat salarial, Stock options, bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, bons de souscription autonomes, pactes d'actionnaires
- **Carrière :**
  - Entretien annuel d'évaluation, bilan de compétences, formation.



## Le guide sous toutes ses formes

---

Selon vos besoins :

- Le guide varie entre 10 et 40 pages,
- Un outil personnalisé et actualisé sur demande,
- Version imprimée, version électronique.





# Le guide en quelques exemples

---

- L'épargne salariale



# 1. Principes de l'épargne salariale

- Participation, intéressement, plan d'épargne d'entreprise et actionnariat salarial sont favorisés par des incitations fiscales et sociales pour l'entreprise comme pour les salariés.
- Les lois françaises permettent d'optimiser la masse salariale
- Ces systèmes visent à :
  - Reconnaître la mobilisation des salaires dans la réussite de leur entreprise
  - Favoriser la constitution d'une épargne collective
  - Développer les investissements financés par cette épargne.

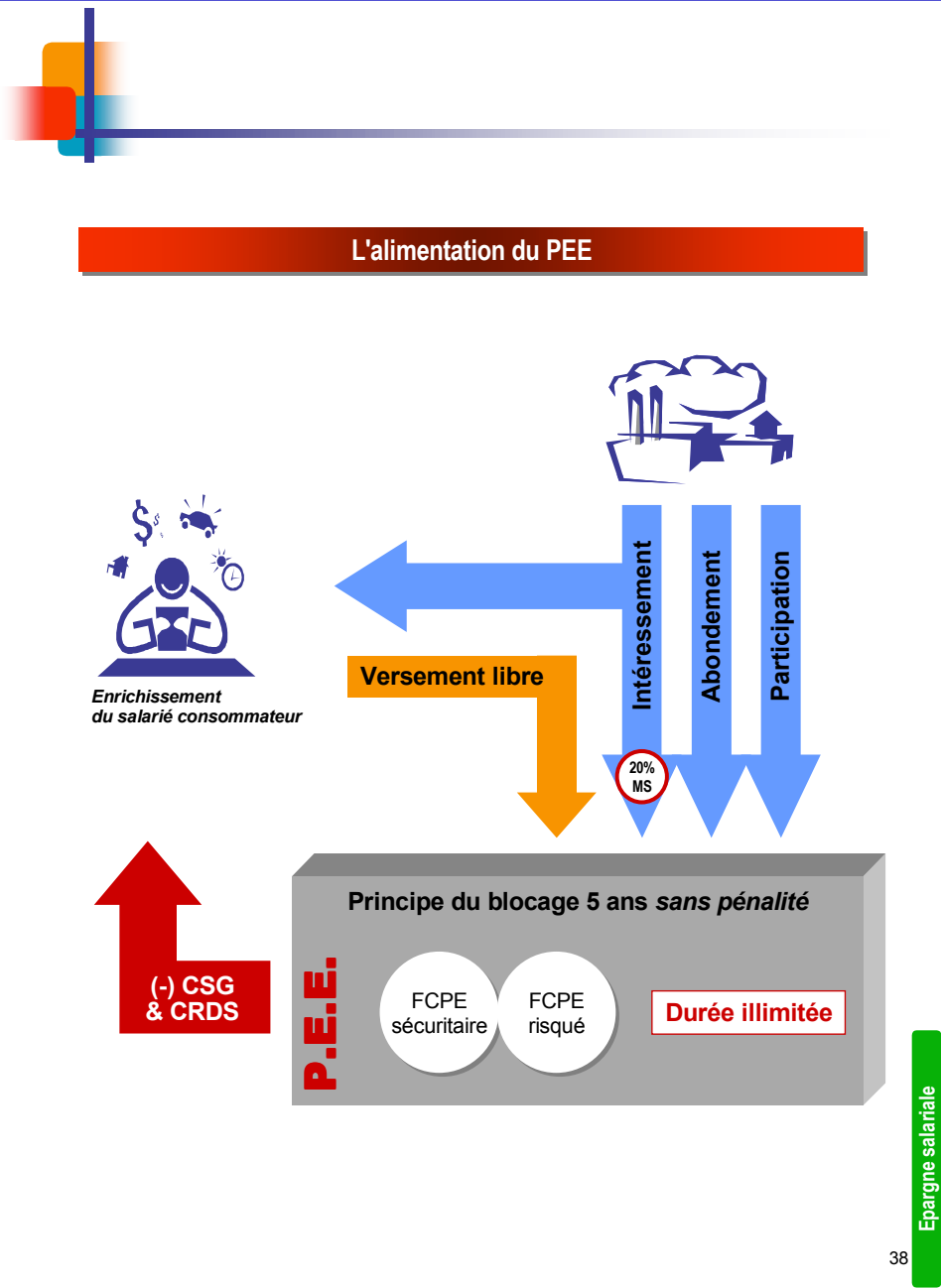
## Comparaison Bonus Salarial / Prime d'Intéressement

	Paramètres	Bonus	Prime d'intéressement
Salaires "brut"		100	100
Prime "brut"		20	
Charges salariales	13,4%	16,06	13,4
• CSG & CRDS non déductible	2,755%	3,30	2,75
• CSG déductible	4,845%	5,81	4,84
Charges patronales	45%	54	45
• Salaire et prime "net"		94,8	79
Intéressement "brut"	7,6%		20
CSG & CRDS			1,52
Intéressement "net"			18,48
<b>Net avant impôt sur le revenu</b>		<b>94,8</b>	<b>97,48</b>

En supposant que la prime d'intéressement soit épargnée et dans l'hypothèse d'un taux marginal d'imposition de 33%.

Impôt sur le revenu	33%	32,8	26,98
<b>Net après impôt sur le revenu</b>		<b>62,42</b>	<b>70,5</b>

Epargne salariale






## 2. L'intéressement

- Associer les salariés, par un accord facultatif d'une durée de trois ans, aux performances de l'entreprise qui les emploie par le versement de primes indexées sur l'atteinte d'objectifs collectifs.
- Permettre aux salariés, sur choix personnel, soit :
  - De percevoir immédiatement des primes en exonération de charges sociales,
  - De placer ces primes dans le P.E.E. en exonération de charges sociales et d'impôt.
- L'intéressement global de l'entreprise peut atteindre annuellement jusqu'à 20% de la masse salariale brute.
- L'intéressement individuel peut atteindre jusqu'à 1/2 plafond de la sécurité sociale (soit environ 14.112 € pour 2002).

### Notre politique pour réussir l'accord d'intéressement

1. Calcul compréhensible par tous
2. Importance par rapport au salaire
3. Communication
4. Fréquence de paiement bi annuelle
5. Cohérence globale de la politique de la rémunération
6. Variabilité dans le temps



Les bénéficiaires

Le présent accord s'applique à l'ensemble des salariés pouvant justifier de trois mois d'ancienneté dans l'entreprise.

L'ancienneté correspond à l'appartenance juridique à l'entreprise et englobe donc les périodes de suspension de contrat de travail pour quelque cause que ce soit.

Pour la détermination de l'ancienneté requise, sont pris en compte tous les contrats de travail exécutés au cours de la période de calcul et des douze mois qui la précèdent.

Conditions de versement

Le calcul, ainsi que le versement des primes d'intéressement est effectué à la fin de chaque exercice sur la base d'objectifs de résultats et de productivité.

Sigles

- $CA < 2.5 \text{ M€}$  ou  $CA / FCF < 40\%$  →  $I_m = 0$
- $CA > 3.5 \text{ M€}$  →  $I_m = 20\% \times M$
- $2.5 \text{ M€} < CA < 3.5 \text{ M€}$  →  $I_m = 20\% \times M \times (CA - 2.5)$

Indicateur  $N = \text{Nb clients TV} \times \text{Nb clients Distributeurs}$

- $N < 500$  :  $I = 0$
- $N > 3000$  :  $I = I_m$
- $500 < N < 3000$  :  $I = I_m \times (N - 500) / 2500$

40

Epargne salariale



### 3. Le Plan d'Epargne Entreprise (P.E.E.)

*Rappel : Le plan d'épargne entreprise est un système d'épargne collectif ouvrant aux salariés de l'entreprise la faculté de participer, avec l'aide de celle-ci, à la constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières.*

→ **Les avantages :**

- Des rendements exonérés d'impôts (sauf CSG et CRDS)
- Des plus-values exonérées d'impôts (sauf CSG 1 CRDS)
- La récupération des avoirs fiscaux auprès du Trésor Public, lorsque l'épargne est placée en titres d'entreprise qui perçoivent un dividende.

En contrepartie, un blocage des sommes concernées pendant 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé).

→ **Les 9 cas de déblocage anticipés**

- Cessation du contrat de travail ;
- Mariage du bénéficiaire ;
- Acquisition ou agrandissement de la résidence principale ;
- Naissance ou adoption du troisième enfant ;
- Création ou reprise par le bénéficiaire ou son conjoint d'une entreprise ;
- Divorce de l'intéressé s'il a au moins un enfant à charge ;
- Invalidité du bénéficiaire ou de son conjoint ;
- Décès du bénéficiaire ou de son conjoint ;
- Surendettement du salarié, sur demande du président de la commission d'examen des situations de surendettement.



## 4. Les fonds

### → GERER OPCVM- Partenaire épargne salariale

GERER OPCVM, filiale de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, est une société de gestion agréée par la COB. Elle intervient dans la gestion d'OPCVM et dans le traitement de l'épargne salariale.

#### Gestionnaire de l'épargne salariale

GERER OPCVM participe à la mise en place de systèmes d'épargne salariale et en assure la gestion financière et administrative :

Possibilités de placement et d'arbitrage au sein du P.E.E

#### Références

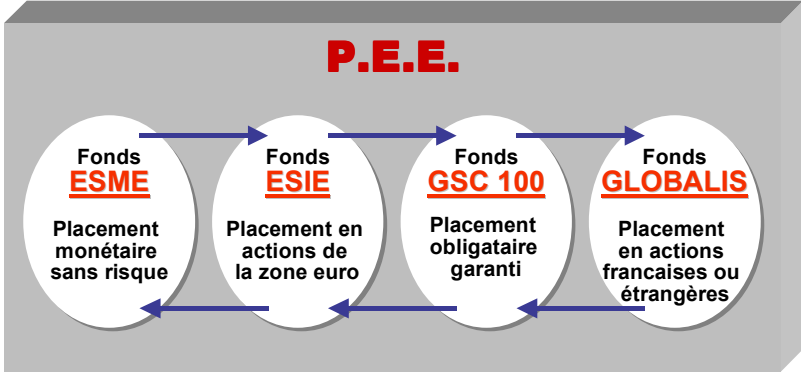
- 850 entreprises clientes,
- près de 20000 comptes de salariés,
- plus de 1,5 Milliard de francs d'épargne géré,
- près de 160 FCPE, donc 130 FCPE actionnariat,
- plus de 80 plans d'épargne salariale avec détention directe de titres de l'entreprise

#### Des moyens humains et techniques importants

GERER OPCVM dispose d'une équipe à très haut niveau de compétence.  
Tous les collaborateurs ont les compétences financières, administratives et juridiques adaptées à l'exigence de l'activité épargne salariale.



**Possibilités de placement et d'arbitrage au sein du P.E.E.**



**↔ Possibilité de transfert de l'épargne d'un fonds à un autre, sur demande individuelle du salarié**

**PENDANT LA DURÉE DE BLOCAGE**





## F.C.P.E. "ESIE"

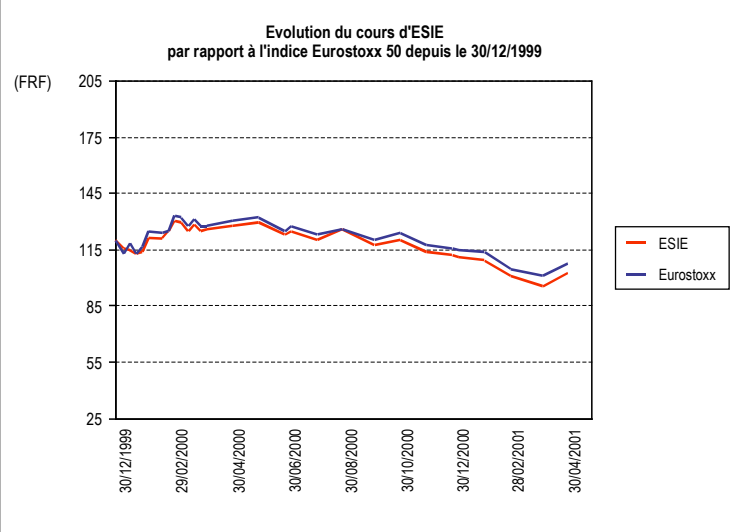
### Caractéristiques

- Epargne Salariale Indice Euro : **FCPE Actions**
- **Actif moyen** : 75% au moins investis en actions dans la zone Euro
- Fonds créé le 19 Mars 1999
- Indice de référence : **Eurostoxx 50**
- Société de gestion : GERER OPCVM
- Dépositaire : Caisse Centrale du Crédit Immobilier
- Frais de gestion : 1%

### Chiffres clés au 4 mai 2001

	ESIE	Indice
Actif net en millions €	2,50	
Valeur liquidative en €	15,67	
Perf.		
• Depuis le 29/12/00	-8,74%	-7,42%
• Sur 1 an	-19,43%	-17,47%
Cours au 29/12/00 en €	17,17	

### Performances



Epargne salariale



## F.C.P.E. "ESME"

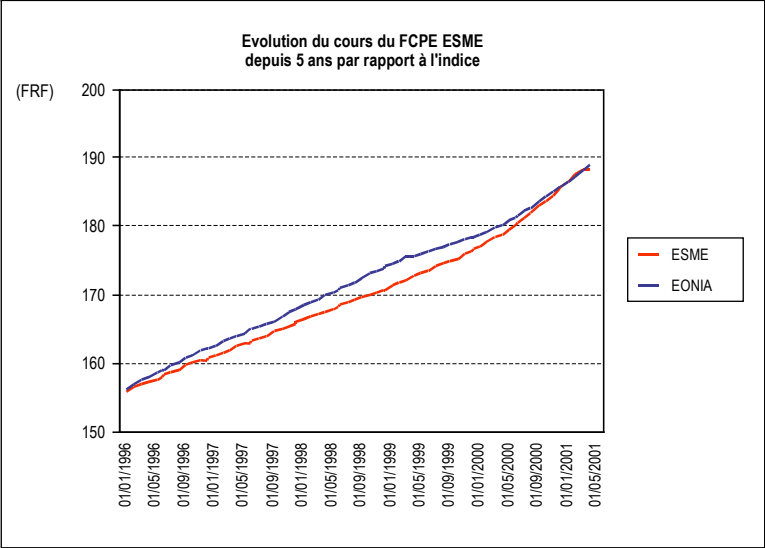
### Caractéristiques

- Epargne Salariale Multi-entreprise : **FCPE Monétaire**
- Fonds créé le 13 Février 1991
- **Actif moyen** : monétaire et obligations court terme
- Indice de référence : **EONIA**
- Société de gestion : GERER OPCVM
- Dépositaire : Caisse Centrale du Crédit Immobilier
- Frais de gestion : 0.50%


### Chiffres clés au 4 mai 2001

	ESME	Indice
Actif net en millions €	31,25	
Valeur liquidative en €	27,33	
Perf.		
• Depuis le 29/12/00	1,43%	1,32%
• Sur 1 an	3,95%	4,32%
• Sur 5 ans	15,79%	15,76%
Cours au 29/12/00 en €	27,23	

### Performances



Epargne salariale



**F.C.P.E. "GSC ..."**

**Caractéristiques**

- Gamme des GSC 100 en ...
- Actif des fonds : Obligations d'Etat
- Le rendement à la date d'échéance est garanti
- Société de gestion : GERER OPCVM
- Dépositaire : Caisse Centrale du Crédit Immobilier
- Frais de gestion : 0.50%

**Chiffres clés au 4 mai 2001**

- Actif net GSC 100 en 2001 : 2,1 M€
- Actif net GSC 100 en 2003 : 0,2 M€
- Actif net GSC 100 en 2004 : 2,4 M€
- Actif net GSC 100 en 2006 : 1,6 M€
- Actif net GSC 100 en 2008 : 0,2 M€
- Actif net GSC 100 en 2011 : 0,16 M€
- Actif net GSC 100 en 2016 : 0,79 M€

**Performances**

	Cours en € au 04/05/2001	Cours en FRF au 04/05/2001	Rendement à l'échéance
GSC 100 en 2001	14,94	98,00	4,33%
GSC 100 en 2003	13,83	90,72	4,01%
GSC 100 en 2004	13,01	85,34	4,66%
GSC 100 en 2006	11,97	78,52	4,51%
GSC 100 en 2008	10,81	70,91	4,70%
GSC 100 en 2011	9,21	60,41	4,93%
GSC 100 en 2016	7,04	46,18	5,12%

Epargne salariale

# Bulletin de commande

## Guide pratique du salarié Bulletin de commande

### Cochez les rubriques souhaitées et choisissez votre forfait

Couverture, sommaire, éditorial offerts

Pour toute commande avant le 31 mai 2003, une rubrique vous est offerte

#### Présentation de l'entreprise

- Livret d'accueil, pourquoi
- Présentation de la société
- Organigramme + contacts
- Trombinoscope
- Quelques chiffres

#### Règles de vie dans l'entreprise

- Règlement intérieur
- Responsabilité civile et pénale
- Horaires de travail, visite médicale
- Résiliation du contrat de travail
- Congés
- Assurance maladie
- Mutuelle cadre
- Mutuelle non cadre
- Retraite obligatoire cadre
- Retraite obligatoire non cadre
- Prévoyance obligatoire
- Représentation du personnel
- Comité d'entreprise
- Délégués du personnel
- Syndicats

#### Carrière

- Entretien annuel d'évaluation
- Bilan de compétences
- Formation

#### Rémunération

- Structure package de rémunération
- Exemple de bulletin de salaire cadre, non cadre
- Split paiement
- Règles de fiscalité internationale
- Retraite complémentaire article 39, 81, 83

#### Épargne salariale

- Principe de l'épargne salariale
- Intéressement
- PEE
- Fonds

#### Forfaits « à la carte »

- Forfait 8 rubriques : 3 000 € TTC

Rubrique supplémentaire : 300 € TTC

Total : ..... €TTC

- Forfait 15 rubriques : 5 000 € TTC

Rubrique supplémentaire : 300 € TTC

Total : ..... €TTC

#### Forfait « spécial PME »

- 12 rubriques : 3 000 € TTC

Livret pourquoi, présentation de la société, règlement intérieur, horaires de travail -visite médicale, congés, assurance maladie, mutuelle cadre, mutuelle non cadre, entretien annuel d'évaluation, structure package de rémunération + 2 rubriques au choix :

.....

ARCOS

# Bulletin de commande

## Guide pratique du salarié Bulletin de commande

Société : \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Tel : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

### Format de livraison

- Fichier Acrobat (non modifiable)
- Fichier source (modifiable) : €TTC
- Papier, nombre de version : \_\_\_\_\_

Devis en fonction du nombre de page total.

- Vous envisagez de mettre le guide sur  
Intranet - format désiré : \_\_\_\_\_

- Actualisation guide :
  - rubrique existante : 100 € TTC
  - rubrique nouvelle : 200 € TTC

Date : \_\_\_\_\_  
Cachet de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

### Conditions de paiement

Paiement forfait à la commande par chèque libellé à :  
Arcos - 39 avenue Pierre 1er de Serbie 75008 Paris

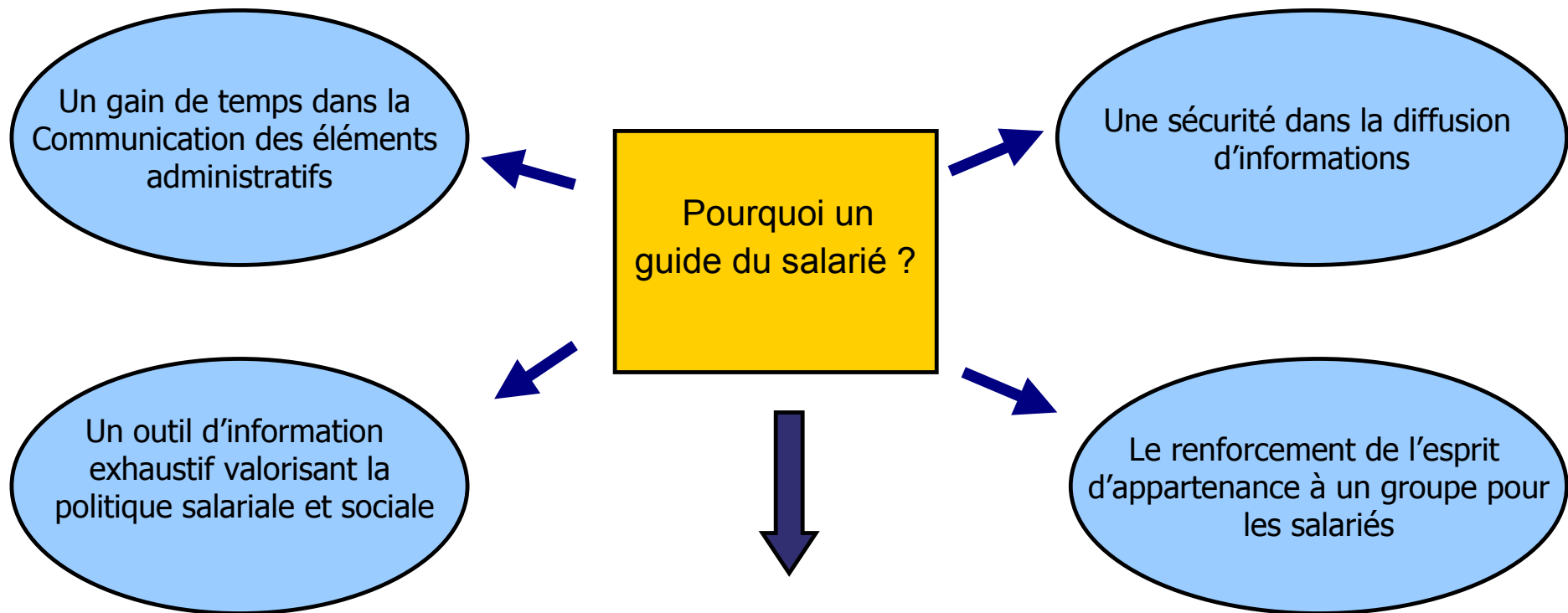
### Conditions générales de vente

Merci de retourner votre bulletin de commande par fax au 01 42 12 03 07 ou par email [contact@arcos.bz](mailto:contact@arcos.bz)

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant auprès d'Arcos  
39, avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie - 75008 Paris - <http://www.arcos.bz> Tél. : 01 42 12 06 44 - Télécopie : 01 42 12 03 07  
SAS au Capital de 50.000 € - RCS Paris B 414 881 557 N° de déclaration d'organisme formation : 11752951175



# Les bénéfices pour l'entreprise



La possibilité d'avoir l'image d'une entreprise communicante et fédératrice



# Les bénéfices pour le salarié

---

